

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL BICP DU 11 JANVIER 2006

Participants : J.GOUBIE, C. EYMAR DAUPHIN, C. HUGUENY, R.GERLET, P. COPIATTI ;

1 ELEMENTS DE CADRAGE :

1.1 LE CONSTAT : Le BICP est en place depuis 1985 que la CU, à l'époque commune aux Chiens d'arrêt, Retrievers et Broussailleurs en a validé les règlements.

Il est progressivement entré dans le dispositif de sélection de plusieurs clubs de race sans jamais jusqu'à présent y tenir une place très importante.

La réécriture des règlements (effet au 2^o semestre 2004) n'a pas toujours été bien comprise, considérée, parfois comme un durcissement des épreuves, tantôt à l'eau, tantôt à terre.

La finale 2005 n'a pas pu avoir lieu pour des raisons climatiques et, sur un plan général, le dispositif de la finale mérite un réexamen.

1.2 LE BUT DE LA REUNION :

Proposer aux Commissions d'Utilisation compétentes des aménagements au dispositif de sélection actuel basé sur le BICP et le BTE, commun aux chiens d'arrêt, retrievers et broussailleurs et partiellement aux chiens d'eau.

1.3 LE CALENDRIER DES TRAVAUX :

Rapport à remettre aux C.U. de telle sorte que le comité de la SCC soit en mesure de statuer sur d'éventuelles propositions au cours de la réunion du 4 juillet en vue d'une prise d'effet dès les épreuves du second semestre 2006.

2 PROPOSITIONS CONCERNANT LE BICP :

2.1 LE JURY :

Le Groupe de Travail émet la proposition d'étendre pour les épreuves sur terre du BICP exclusivement les capacités de juges de chiens d'arrêt, retrievers et broussailleurs en nombre suffisant afin de disposer de croisement des compétences d'un collège polyvalent pour toutes les races concernées par l'épreuve.

2.1.2 DISPOSITIF ENVISAGE :

- proposition d'extension formulée par le juge qualifié auprès de la C.U. dont il dépend.
- extension générale couvrant l'ensemble des trois aspects des épreuves sur terre (chiens d'arrêt, retrievers et broussailleurs)
- formation dispensée au cours des épreuves d'automne en 2 jours pour chaque extension.
Broussailleurs : 1 jour cocker ; 1 jour autres spaniels ;
Retrievers : 1 jour à la française ; 1 jour à l'anglaise ;
Chiens d'arrêt : 1 jour continentaux ; 1 jour britanniques ;
- *pas d'examen formalisé mais un simple rapport à la Commission d'Utilisation chargée de la formation comportant un avis sur les capacités du candidat à étendre ses compétences aux autres disciplines.*

2.1.3 – a été également examiné l'idée de réunir par la suite les juges du BICP (français et étrangers officiant occasionnellement en France) dans le cadre d'un colloque destiné à mieux cadrer l'exercice et à harmoniser les jugements.

2.1.4- enfin, maintenir une catégorie de juges uniquement qualifiés pour le BTE n'apparaît plus utile au Groupe de Travail dès lors que tous les juges de BICP peuvent officier dans les épreuves à l'eau.

Il est donc proposé de supprimer cette catégorie.

2.2. VALORISATION DES RESULTATS :

2.2.1 SUR LE PLAN NATIONAL :

- prise en compte dans les grilles de sélection : c'est désormais le cas pour les races de chiens d'arrêt continentales dans le cadre de la révision des critères en association avec la commission d'élevage de la SCC. Pour les autres, l'initiative appartient aux clubs de race.
- mention des résultats sur les pédigrées. Le Groupe de Travail y est favorable en la limitant toutefois aux 1° et 2° catégories. S'agissant de la 3° catégorie, il est observé que rien n'empêche de la prendre en compte par équivalence aux épreuves du TAN, au moins pour les chiens d'arrêt.

2.2.2 SUR LE PLAN INTERNATIONAL :

Pour les races continentales qui attribuent le CACIT dans le cadre du BICP il ne paraît pas opportun d'ajouter un examen à l'eau au barrage classique sur terre. L'article 1.25 du règlement de la FCI qui prévoit la possibilité à l'organisateur du concours de fixer les règles d'attribution à un prix spécial paraît à ce titre complet et suffisant.

En revanche, le Groupe de Travail est favorable à la suppression du paragraphe b de l'article VII 3 du règlement officiel des field trials internationaux dès lors qu'un certain nombre de races n'ont pas la possibilité de participer à ces épreuves à l'étranger en l'absence de clubs nationaux. Le sujet sera évoqué en CROATIE à l'occasion de la prochaine réunion de la commission FCI des chiens d'arrêt continentaux.

2.3 LA FINALE NATIONALE :

Il est proposé d'ouvrir désormais cette rencontre à tous les titulaires d'un BICP de 1° catégorie sans tenir compte de l'année d'obtention.

Dès lors, rien ne s'opposerait à ce que cette rencontre se tienne plus tôt dans le calendrier, vers la mi octobre, à la charnière des field du nord et du sud de la Loire.

Pour lui conférer une grande attractivité et en faire une véritable épreuve de dimension nationale, il est proposé de faire de la finale, LA COUPE DE FRANCE DE CHASSE PRATIQUE.

Les titulaires d'une 1° catégorie avec 32 points/ 32 accèderaient à un barrage pour l'attribution :

- du CACIT pour les chiens d'arrêt continentaux ;
- d'un prix spécial pour les chiens d'arrêt britanniques, les retrievers et les broussailleurs.

au total, 4 barrages pourraient alors avoir lieu. Il est ensuite proposé d'y ajouter une épreuve finale commune aux 4 meilleurs finalistes, en eau profonde sur un canard mort jugée sur des critères à définir de manière équilibrée parmi le catalogue des classiques concours de rapport :

- rapidité d'exécution ;
- dent douce ;
- manière de remettre le gibier ;

2.4 LES JUGEMENTS :

Il est proposé que la SCC mette à la disposition des organisateurs des carnets de jugement répondant aux exigences des règlements.

La question est posée de la gratuité de ces carnets.

3 **PROPOSITIONS CONCERNANT LE BTE :**

3.1 APPELATION

Il paraît souhaitable pour éviter la confusion avec les épreuves pour chiens de sauvetage de remplacer l'appellation BREVET DE TRAVAIL A L'EAU (BTE) par **BREVET DE CHASSE A L'EAU (BCE)**

3.2 MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT :

Il va se soi que toutes les modifications à la partie du règlement du BICP concernant le travail à l'eau déjà apportées ou à venir devraient être intégralement intégrées dans le règlement du BCE.